



Procédure à suivre suite à une accusation mensongère

Par **9256**, le **09/03/2009** à **22:00**

suite à une enquête sociale mes petits enfants furent placés en foyer. Ma fille n'avait le droit de voir ses enfants qu'une heure 2 fois par mois. Par contre je pouvais recevoir ses enfants tous les 2 week-end. Tout se passait correctement jusqu'à ce fameux jour où nous fûmes avisés par la DASS de l'interdiction de les revoir suite à l'accusation de l'un des petits (abus sexuel). Il s'en est suivi une garde à vue de 7 heures le 3 octobre 2007. Les gendarmes en nous quittant nous ont simplement dit : nous n'avons rien à vous reprocher. Enfin bref depuis nous attendons une décision du procureur. Ma question est donc celle-ci. Devons-nous décrire Mr le Procureur pour connaître sa décision ? Le but pour moi serait de pouvoir renouer même par correspondance ou même de les voir en milieu protégé. Nous les avons quasiment élevés durant 9 ans en aidant ma fille qui était seule alors. Je ne sais quelle attitude prendre tant avec les services sociaux qu'avec la justice. Merci de votre aide. Je ne possède pas encore d'avocat. D'où cette interrogation : doit-on encore attendre une décision du procureur ou demander à celui-ci sa décision car nous n'avons pour l'instant eu aucune instruction ni jugement, seule la garde à vue.

Par **novice75**, le **10/03/2009** à **10:09**

Bonjour à tous,
vous n'avez pas d'avocat pour cette affaire ? Y a-t-il eu une instruction ? un procès ? un jugement ? pour pouvoir vous répondre il faudrait plus d'infos